

La cicadelle verte de la vigne

DES MOYENS DE LUTTE ALTERNATIFS

EN CHIFFRES

12 %

des surfaces du vignoble Bergeracois en agriculture biologique



Le Réseau aquitain d'expérimentation et d'observation en viticulture biologique (RESAQ VITIBIO) expérimente des moyens alternatifs pour lutter contre la cicadelle verte. La lutte contre cet insecte est l'axe de travail actuel sur lequel le réseau est fédéré. Plusieurs sites ont été mis en place en Aquitaine par les différents partenaires.

Le RESAQ a été créé en 2011 pour coordonner des expérimentations au niveau régional sur des problématiques en viticulture

biologique. Le but est de collecter des informations et d'acquérir des références techniques qui seront utiles aux vignerons. Ce réseau

d'observation et d'expérimentation est financé par la région Aquitaine et FranceAgriMer.

Biologie de la cicadelle verte ou cicadelle des grillures

(Empoasca vitis)

Il s'agit d'un insecte piqueur suceur de l'ordre des homoptères présent dans toutes les régions viticoles. En Bergeracois, on dénombre 3 générations par an et 5 stades larvaires. Les larves sont d'abord de couleur blanche, puis verte et enfin rose. Elles marchent en crabe et se situent, en général, sur la face inférieure des feuilles.

Les adultes mesurent 3 à 4 mm, sont allongés, de couleur verdâtre ou rose clair, ailés. Ils s'envolent rapidement dès que l'on agite les feuilles. Les femelles hivernent à l'état adulte sur les arbustes à feuillages persistants (genévrier, divers résineux). Au printemps, elles migrent sur la vigne où elles vont pondre 15 à 20 œufs à l'intérieur des tissus foliaires. L'incubation des œufs est de 8 à 10 jours.



Larve de la cicadelle verte (Ph. IFV)

Les dégâts

Les dégâts (grillures) sont dus aux larves qui piquent les feuilles pour se nourrir.

À partir de mi-juillet, on observe des jaunissements (cépages blancs) ou rougissements (cépages noirs), délimités par les nervures, en bordures des feuilles. Ces décolorations gagnent le centre des feuilles, puis se dessèchent en donnant un aspect grillé aux feuilles.

À la fin de la période estivale, les dégâts risquent de s'intensifier avec

un dessèchement des feuilles. Les grillures provoquées peuvent entraîner une diminution de l'activité photosynthétique et donc diminuer le potentiel qualitatif de la vendange.

L'intensité des dégâts est variable suivant les conditions climatiques du millésime ainsi que la vigueur et la sensibilité du cépage.

Les expérimentations mises en place par la Chambre d'agriculture de Dordogne

Il n'existe pas, à ce jour, de produit homologué en AB contre la lutte de la cicadelle verte. Les produits testés dans le réseau sont caractérisés comme insectifuges car ils agissent en repoussant l'insecte mais ne tuent pas.

La Chambre d'agriculture de Dordogne a testé deux produits, la kaolinite calcinée et le purin de fougère (produits n'ayant aucune autorisation de mise sur le marché en vigne).

La kaolinite calcinée est une argile issue de l'altération de minéraux et purifiée de sa silice. Additionnée à de l'eau ou à de la bouillie, sa pulvérisation rend la végétation blanchâtre et donc diminue l'appétence de la vigne. La couche d'argile agit aussi comme une barrière physique et perturbe la prise alimentaire des larves ainsi que le dépôt des pontes.

Le purin de fougère est un purin provenant du commerce. On lui confère une action insectifuge. Il est obtenu après fermentation des feuilles hachées finement (1 kg de végétaux frais pour 10 litres d'eau).

Méthodes d'observation et doses d'application

Les parcelles d'essais choisies avaient déjà connu des dégâts importants sur feuilles lors des millésimes précédents.

Pour chacune des parcelles, deux modalités sont suivies. Une première modalité où la vigne ne subit aucune application du produit testé («Té-

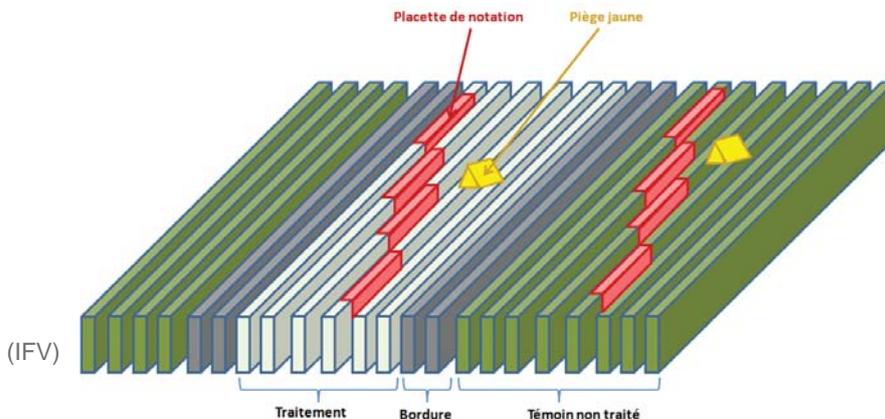


Carte des différents partenaires.

En 2011, ce sont 21 sites qui ont été suivis dans le cadre du réseau.

Sur le web

<http://www.vignevin-epicure.com/index.php/fre/RESAQ-VITIBIO>



de la saison. Les larves sur le feuillage sont comptées hebdomadairement et une estimation des dégâts (fréquence/intensité de grillure en %) est aussi réalisée.

La première application d'argile calcinée est positionnée au début du second vol de la Cicadelle verte en fonction des relevés des pièges et des informations annoncées par le Bulletin de santé du végétal ou le Bulletin d'informations viticoles du bergeracois. La dose appliquée est de 20 kg par hectare de kaolinite calcinée associée au traitement habituel du vigneron. Il n'y a donc aucune application spécifique. Le nombre moyen de traitement à l'argile est de 3 au cours de la saison. Le renouvellement se fait en fonction de la pousse de la végétation et du



Symptôme dégât cicadelle verte (Photo IFV)

lessivage du produit testé, la végétation devant rester blanchâtre. À l'achat, le coût de l'argile calcinée est de 1,20 euros par kilo. Trois applications en saison reviennent donc à 72 euros par hectare.

La première application de purin de fougère se fait en tenant compte des mêmes critères que pour l'argile calcinée. Le nombre moyen de traitement au purin est de 4 au cours de la saison. À chaque traitement, le purin est appliqué à 10 %. Le coût d'un litre de purin commercial est de 1,50 euros environ. Comme pour l'argile calcinée, le purin de fougère ne nécessite pas une application spécifique.

Le projet est piloté, au niveau Aquitain, par Ludivine DAVIDOU, responsable technique protection du vignoble (Service Vigne et Vin - Chambre d'agriculture de Gironde) et Nicolas AVELINE (IFV).

Références bibliographiques

CONSTANT N., des ORDONS T., 2008.

Intérêt des argiles pour lutter contre la flavescence dorée *Scaphoideus titanus* et verte *Empoasca vitis*. In. Journées techniques de viticulture 26-27 novembre 2008, ITAB.

AVELINE N., DUFFEAU L., 2012

Expérimentation d'une argile en stratégie de lutte contre les cicadelles vertes.

Contact

Vos conseillers viticoles
Tél. 05 53 63 56 50

François BALLOUHEY
francois.ballouhey@dordogne.chambagri.fr

Laurent COLOMBIER
laurent.colombier@dordogne.chambagri.fr



Plus d'infos sur
www.dordogne.chambagri.fr
rubrique «Productions végétales» -
Viticulture